

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025**

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 3 Octobre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 24

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNault, THUROTTÉ, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, BELLEGUEULE, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur BIREMBAUT (*pouvoir à Monsieur CRASNault*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur BELLEGUEULE*), Monsieur DUCHEMIN (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame BOUCHEZ*), Madame GAJDA (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

Absent excusé : Monsieur BRAILLY.

Absent : Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

**DELIBERATION N° 19 : AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE.
DÉCISION D'ATTRIBUTION.**

EXPOSE DU RAPPORTEUR

La stratégie de résilience de la Ville de Denain, votée par le Conseil Municipal le 09 juin 2023, a fixé des actions opérationnelles à engager à court, moyen et long terme.

Concernant la résilience climatique, le Conseil Municipal a voté le 11 avril 2024, une aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie à destination des habitants de la ville de Denain.

Afin de bénéficier de l'aide financière, le demandeur doit fournir les pièces de dossier suivantes :

le formulaire de demande,

un justificatif de domicile de moins de 3 mois,

le cas échéant, l'accord écrit du propriétaire, ou le procès-verbal d'assemblée générale mentionnant l'accord des copropriétaires pour l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie,

la facture acquittée comprenant le récupérateur d'eau de pluie et les équipements annexes,

une photo du récupérateur d'eau de pluie installé et raccordé à la gouttière,

un Relevé d'Identité Bancaire.

L'aide est octroyée sans condition de ressource, dans la limite d'achat d'un seul récupérateur par foyer. Tous frais engagés pourront être récupérés en cas de non-respect des conditions fixées.

La liste suivante regroupe les demandeurs ayant transmis l'ensemble des pièces à fournir :

NOM / Prénom	Type d'équipement	Contenance (L)	Montant du récupérateur	Montant des accessoires	Total	Proposition aide ville de DENAIN
CHAHRI Lynda	Récupérateur + accessoires	500	209,00 €	17,90 €	226,90 €	113,45 €
POTEAUX José	Récupérateur	300	109,00 €	0 €	109,00 €	54,50 €
DASSONVAL Marc	Récupérateur + accessoires	310	99,91 €	16,53 €	116,44 €	58,22 €

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 16 en date du 11 avril 2024 relative aux modalités afin de bénéficier de l'aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie,

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission Transition Environnementale et Développement Durable du 24 septembre 2025 :

- **D'ATTRIBUER** les aides financières à l'ensemble des demandeurs mentionnés dans la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires aux décisions d'attribution de ces subventions,
- **DE VERSER** chacune de ces subventions.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....